Département NORD Canton GRANDE-SYNTHE Commune **GRAVELINES**

REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2022**2** 2 3

DECISION MUNICIPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REMPLACEMENT DU CENTRE D'USINAGE ANGULAIRE À COMMANDE NUMÉRIQUE **ACTE MODIFICATIF 1: SOCIETE VERTONGEN HOUTBEWERKINGS MACHINES BVBA**

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES.

Vu les dispositions des Articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juin 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif 2022 de la Commune voté le 17 Décembre 2021,

Vu l'inscription aux Articles 2158, 60622 du Budget,

Vu la décision municipale n° 2022/186 en date du 26 octobre 2022 relative au marché de remplacement du centre d'usinage angulaire à commande numérique avec la société VERTONGEN **HOUTBEWERKINGS MACHINES BVBA,**

Considérant l'erreur matérielle sur le bordereau de prix initial incluant par deux fois la garantie de 3 années du centre angulaire à commande numérique,

DECIDE:

De signer l'acte modificatif n°1 au marché de remplacement du centre d'usinage Article 1^{er}:

> angulaire à commande numérique afin de prendre en considération la suppression de la ligne du bordereau de prix correspondant à la garantie, celle-ci étant déjà incluse dans

L'acte modificatif entraîne une moins-value de -2,57 % du contrat, ce qui porte le Article 2:

montant du marché de 175 080 € HT à 170 580 € HT. Le montant de l'acte modificatif

est de - 4500 € HT.

La dépense sera imputée aux Articles 2158, 60622 du Budget. Article 3:

Article 4: La présente décision sera :

Inscrite au registre des délibérations ;

Mise en ligne sur le Site internet de la Ville;

Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque;

Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5:

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en de qui le concerne, de l'exécution de la présente

décision.

Fait à GRAVALINES, le 0 9 DEC. 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le () 9 DEC. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 0 9 DEC. 2022



Bertrand RINGOT